

Municipalité St-Côme-Linière

Extrait du procès-verbal ou copie de résolution du 23 avril 2012

À l'assemblée régulière du Conseil de la Municipalité de St-Côme-Linière le 23 avril 2012 et à laquelle étaient présents le maire, M. Yvon Paquet et les conseillers et la conseillère suivants : M. Urgel Bergeron, M. Marcel Loignon, Mme Bianca Perreault, M. Carl Maras, M. Louis-André Poulin et M. Alain Dumas;
Le secrétaire-trésorier, M. Yvan Bélanger.

Résolution 12-04-116

SOUSSION TRAVAUX RÉFECTION RUE PRINCIPALE NORD

Attendu que, suite à l'appel d'offres public, la municipalité a reçu les soumissions suivantes :

Les Constructions de l'Amiante :	629 055.82 \$
Giroux et Lessard :	665 710.43 \$
Excavation Lapointe et Fils	561 707.50 \$
Pavage Abénakis	531 346.53 \$

Attendu que, suite à l'étude des soumissions déposées, M. Gaétan Labbé, ingénieur de la firme Genivar, nous confirme que la soumission la plus basse et conforme déposée est celle de Pavage Abénakis au montant de 531 346.53 \$;

Il est proposé par M. Marcel Loignon, secondé par M. Urgel Bergeron et résolu unanimement :

Que le conseil accepte la soumission de Pavage Abénakis, au montant de 531 346.53 \$, le tout suivant la soumission déposée et les documents de soumissions lesquels font partie intégrante de la présente résolution comme s'ils étaient au long reproduits ;

Que la somme de 531 346.53 \$, incluant toutes les taxes applicables, soit financée à même les règlements no 229-2011 et 232-2011. Le tout conditionnel à l'approbation des règlements d'emprunt no 229-2011 et 232-2011 et la confirmation de l'aide financière du programme TECQ ;

Extrait certifié conforme ce 25^e jour d'avril 2012.

Yvan Bélanger
Secrétaire-trésorier / Directeur général